



STO

Société de transport
de l'Outaouais

AVIS PUBLIC

GRILLE TARIFAIRE POUR L'ANNÉE 2026

Avis public est donné par le soussigné que, lors de son assemblée du 30 octobre 2025, le Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais a adopté la résolution CA-2025-122 concernant ses tarifs.

En conséquence, les tarifs indiqués ci-après sont établis et entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Mode de paiement	Catégorie	Tarif 2026
Abonnement mensuel	Régulier*	116,50 \$
	Étudiant	71,00 \$
	Aîné	52,00 \$
	ECHO**	62,00 \$
Programme fidélité et Programme employeur (Abonnement annuel)	Régulier	104,85 \$
Abonnement d'été (2 mois)	Étudiant 20 ans et moins	106,50 \$
Cam-Puce STO (4 mois)	Étudiant 21 ans et plus	349,50 \$
PME - porte-monnaie électronique Comptant du transport adapté	Régulier*	4,00 \$
	Réduit (Étudiant, Aîné, ECHO**)	2,80 \$
Billet	Toutes les catégories	4,75 \$
Comptant	Toutes les catégories	4,75 \$
	Aîné	2,80 \$
Passe 1 jour (Passages illimités)	Toutes les catégories	9,00 \$
Passe 3 jours (Passages illimités)	Toutes les catégories	24,00 \$
Passe 7 jours (Passages illimités)	Toutes les catégories	41,00 \$

*Titres réguliers (abonnement mensuel et PME) : non personnalisés et transférables.

**ÉCHO : admissibilité basée sur le revenu.

Consultez le sto.ca/tarifs pour connaître tous les détails et conditions des différents titres de transport de la grille tarifaire.

Le secrétaire corporatif et responsable du contentieux